

Deux poids, deux mesures au temps du COVID : académies versus écoles de danse privées

Lettre ouverte aux responsables de la FWB

Bruxelles, le 19 janvier 2021

A l'attention de : Monsieur le Ministre-Président Jeholet,
Madame la Ministre Glatigny,
Madame la Ministre Désir,

Nous sommes une petite structure, comme beaucoup d'autres qui essayons de prodiguer un enseignement de qualité de la danse.

Nous essayons de respecter scrupuleusement les protocoles de lutte contre la COVID, même lorsqu'ils sont modifiés, sans aucune communication, le dimanche à 17 heures pour une mise en application dès le lundi matin.

Apparemment, nous, écoles de danses, sommes soumis au protocole « Pratique des activités physiques et sportives, à partir du 31 octobre 2020 », version du 2 novembre, édité par sports-adepts de la FWB.

Les académies, elles seraient soumises au protocole inclus dans la circulaire 7820 du 4 novembre 2020 à destination de ESHAR (enseignement secondaire à horaire réduit) et donc de l'enseignement.

L'épidémie de COVID n'est donc pas la même pour tout le monde.

En effet, les académies continuent à donner cours aux plus de 13 ans et mêmes aux adultes (par groupe de 4 maximum), alors que cela est interdit dans les écoles de danse privées.

D'autres vous ont écrit, mais aucune justification quant à cette différence dans les protocoles ne semble avoir été donnée.

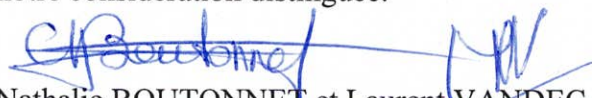
Arrêtons les incohérences. La COVID ne fait pas la distinction entre secteur privé et secteur public.

Arrêtons de PRIVER nos JEUNES d'activité physique et de culture.

Nous demandons que **LES RÈGLES SOIENT LES MEMES POUR TOUT LE MONDE** et dès lors que les règles d'application dans les académies de danse communales le soient aussi pour les écoles de danse privées.

Nous vous remercions de prendre en considération la présente lettre et de prendre les mesures qui s'imposent pour homogénéiser les protocoles.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.


Nathalie BOUTONNET et Laurent VANDECASTEELE